



La Médiatrice salue la décision de la BCE de publier sa « lettre irlandaise »

Communiqué de presse n° 22/2014 - 06/11/2014

La Médiatrice européenne, **Emily O'Reilly**, salue la décision de la Banque centrale européenne (BCE) de divulguer la lettre que le président de la BCE de l'époque, Jean-Claude Trichet, avait écrite au ministre irlandais des Finances, en novembre 2010. Cette lettre, envoyée alors que la crise financière était au plus fort, appelait le gouvernement irlandais à prendre rapidement des mesures pour protéger la stabilité du système financier irlandais. La Médiatrice en avait déjà demandé sa divulgation en mars 2014, en faisant valoir que les motifs de la BCE d'en refuser l'accès sont obsolètes, car trois années se sont écoulées depuis la demande initiale d'un journaliste irlandais.

Emily O'Reilly a déclaré : « La lettre aurait manifestement dû être divulguée beaucoup plus tôt. La crise économique a engendré de grandes difficultés pour le peuple irlandais. Le minimum que les décideurs puissent faire dans de tels moments difficiles, c'est d'assurer un maximum de transparence en expliquant les actions qui ont un impact direct sur la vie des gens. Cette non-divulgation a également provoqué d'intenses spéculations quant à son contenu, ce qui à son tour a eu un impact sur le débat public et politique, non seulement au sujet de la crise financière, mais aussi sur le rôle de la BCE et d'autres institutions de l'UE dans la détermination du bien-être économique de l'Irlande. Il n'est pas souhaitable qu'un débat prenne une telle ampleur autour d'un contenu imaginaire d'une lettre. Les citoyens ont le droit de connaître la vérité, aussi déplaisante soit-elle.



Je me réjouis que la BCE ait finalement suivi ma recommandation. J'ai discuté de cette question avec Mario Draghi, le président de la BCE, et je vais continuer à travailler avec la BCE en vue d'améliorer ses politiques et ses pratiques dans les domaines de la transparence et de l'éthique. »

Une demande d'accès initiale faite par un journaliste irlandais en 2011

Un journaliste irlandais a demandé l'accès à la lettre de la BCE en décembre 2011. La BCE a justifié son refus de divulguer la lettre en 2011 par la nécessité de protéger la stabilité financière de l'Irlande. Selon la BCE, la lettre a été envoyée dans le cadre de la pression importante sur le marché et l'incertitude extrême quant aux perspectives de l'économie irlandaise.

Après avoir inspecté la lettre, la Médiatrice a conclu que la BCE avait eu raison de refuser la divulgation du document au moment de la demande d'accès. Cependant, étant donné que plus de trois ans s'étaient écoulés depuis l'envoi de la lettre, elle a proposé que la BCE révèle à présent le contenu de la lettre, afin de souligner son engagement en faveur de la transparence.